

Mesdames, Messieurs  
Les Membres du Conseil municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités locales, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 16 décembre 2021 - à 19 heures 00**  
**En visioconférence**

Pour accéder à la plateforme de la visioconférence, le lien de connexion vous sera envoyé par mail. Un appareil informatique ou téléphonique est nécessaire (ordinateur avec caméra, tablette ou téléphone portable). Il vous est vivement conseillé d'opter pour un ordinateur.

Des ordinateurs portables peuvent vous être mis à disposition, il vous suffit d'en faire la demande auprès du secrétariat général au plus tard le mardi 14 décembre 2021.

Le service Instances et la direction informatique se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter les compléments d'informations nécessaires. Vous pouvez les contacter par mail aux adresses suivantes : [marielle.lair@grigny91.fr](mailto:marielle.lair@grigny91.fr) et/ou [dsi.reseau@grigny91.fr](mailto:dsi.reseau@grigny91.fr).

Si vous souhaitez effectuer un test de connexion en amont de la séance du Conseil municipal, vous pouvez contacter Marielle LAIR au 06 76 90 70 24.

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination du Secrétaire de Séance,
- Décisions du Maire,
- Adoption des procès-verbaux des séances du 27 septembre 2021 et du 15 novembre 2021.

## DÉLIBÉRATIONS

- 1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- 2 - Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2022 sur le budget principal Ville
- 3 - Attribution de la subvention de fonctionnement 2022 au CCAS.
- 4 - Rapport annuel sur la politique foncière de la Commune pour l'année 2020
- 5 - Désaffectation et déclassement partiel du domaine public communal, parcelles cadastrées section AR n°236 pour 952 m<sup>2</sup> et AR n°238 pour 274 m<sup>2</sup>, ZAC Centre-Ville, lot DAM 3
- 6 - Autorisation donnée au Maire de signer le protocole d'études et de partenariat pour l'intervention de la SA d'HLM Immobilière 3F au sein du dispositif d'ORCOD-IN
- 7 - Reconduction pour l'année 2022 de la délégation de compétence pour l'organisation des opérations de recensement rénové de la population et le paiement des agents concourant aux opérations de recensement.
- 8 - Fixant la durée des cycles de travail et l'organisation du temps de travail et adoptant le règlement intérieur relatif à l'aménagement et l'organisation du temps de travail des agents de la ville de Grigny.
- 9 - Portant créations et suppressions d'emplois budgétaires permanents à temps complet et à temps non complet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes salutations distinguées.

 Le Maire,  
Philippe RIO